1. Fiche de renseignements relatifs aux entreprises concernées par le projet et Attestation sur l’honneur

***A renseigner pour chaque entreprise***

|  |  |
| --- | --- |
| Raison sociale |  |
| Adresse |  |
| Code postal - Commune |  |
| Téléphone |  |
| Courriel |  |
| Effectif |  |
| Numéro SIRET (si vous ne disposez pas de ce numéro, voir P 2 « informations pratiques » |  |
| Numéro RNA ou, à défaut, numéro de récépissé en Préfecture (pour les associations) |  |
| Numéro APE |  |
| **Nom du Directeur de la structure** |  |
| Adresse mail |  |
| Consultation des IRP | ( ) Fait ( ) A venir ( ) Non concerné |

Attestation sur l’honneur

Je soussigné(e), (nom et prénom)

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Agissant en qualité de (fonction dans l’entreprise / l’association)

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Représentant de (nom de l’entreprise / l’association)

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………

* Certifie que l’entreprise / l’association est régulièrement déclarée.
* Certifie que l’entreprise / l’association est en règle au regard de l’ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
* Certifie ne pas être en liquidation judiciaire au sens de l’article L 620-1 du code de commerce ou d’une procédure équivalente régie par un droit étranger.
* Certifie être en règle avec les conditions de désignation et de fonctionnement des institutions représentatives du personnel.
* Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l’ensemble des demandes de subventions déposées auprès d’autres financeurs publics.

Le candidat fait-il l’objet d’une procédure de redressement ou de sauvegarde judiciaire

( ) Non ( ) Oui ***(produire la copie du jugement correspondant)***

Etablie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le………………………………………………… A…………………………………………………………………………

Signature[[1]](#footnote-1)

1. (1) Toute fausse déclaration est passible de peines d’emprisonnement et d’amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

   Le droit d’accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés s’exerce auprès de l’établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier. [↑](#footnote-ref-1)